

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°156-2024	CONTRATS DE CESSION <ul style="list-style-type: none"> Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à intervenir avec la Compagnie Maboul Distorsion dans le cadre d'un spectacle de la saison culturelle
------------------------	--

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le contrat de cession, annexe de la présente décision ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** les termes du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de la Compagnie Maboul Distorsion dont le siège est situé à Nantes dans le cadre de la saison culturelle organisée à Clisson le 28 février 2025 et le paiement des prestations suivantes :

PRESTATIONS	MONTANTS TTC
Droit d'exploitation du spectacle Un Os dans le Cosmos	2650 €
Frais de transport	28.56 €

Article 2. **CHARGE** le pôle "animation, culture et sport", le service "finances", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 03 décembre 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Laurence LUNEAU



Décision transmise à la Préfecture le **13 DEC. 2024**

Et affichée le **13 DEC. 2024**